



## Fraudes aux faux courtiers, savez-vous les reconnaître ?

Les faux courtiers agissent avec des techniques toujours plus sophistiquées.

Aujourd'hui, de plus en plus de personnes se retrouvent victimes de leurs escroqueries.

### Quelle est leur méthode ? On vous explique !



#### Lors du démarchage

À domicile, par téléphone ou même via les réseaux sociaux, **le fraudeur se fait passer pour un courtier travaillant pour une société connue du rachat de crédits**. Il instaure ainsi un climat de confiance.

D'ailleurs, il détient souvent des informations sur sa victime (identité, crédits détenus, bulletins de salaire...) récupérées illégalement.



#### La promesse de gain

**Les faux courtiers font miroiter un rachat de crédits pour réduire de façon importante le coût des crédits détenus.**

La promesse d'économie est tentante, via un taux attractif, un contre-remboursement, une compensation par crédit d'impôt.

### Comment se déroule la fraude ?

- 1** Le fraudeur demande à la victime de lui transmettre des documents personnels (copie du contrat de crédit, pièces d'identité, copie de l'avis d'imposition...).
- 2** Le fraudeur souscrit alors un nouveau crédit au nom du client, à l'aide des différents documents fournis.
- 3** Une fois le prêt accordé et les fonds versés sur le compte de la victime, le fraudeur lui demande d'effectuer un virement sur un autre compte au prétexte de rembourser le premier crédit.
- 4** Le fraudeur disparaît sans laisser de trace. La victime se retrouve avec un nouveau crédit à rembourser, en plus des précédents.

### Comment se protéger ?

- ✓ **Méfiez-vous toujours des offres trop belles pour être vraies** et des solutions faciles à obtenir.
- ✓ Si vous recevez une offre de prêt de la part de Sygma ou d'un autre organisme, **cela doit faire suite à une demande de votre part**.
- ✓ **Ne communiquez jamais vos données personnelles et documents privés** de façon non maîtrisée. Si vous avez un doute sur une demande reçue par mail ou après un échange téléphonique, contactez Sygma.
- ✓ **Il est anormal et même suspect qu'un tiers vous demande de lui reverser les fonds que vous venez de recevoir**. Sygma peut vous demander un transfert de fonds dans un seul cas : solder votre crédit par anticipation. Le virement se fera alors de votre compte bancaire vers votre compte Sygma.

Si vous pensez être victime de fraude, contactez votre conseiller Sygma !

▶ N°Cristal 09 69 32 12 58

APPEL NON SURTAXE